

**Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :
ça vaut le coup d'agir ensemble!**

**PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
2020-2021**

Date d'approbation du conseil d'établissement : _____

Nom de l'école : École Ste-Bernadette	École primaire	Date :	Nombre d'élèves : 313
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Comité encadrement : Lisette Boulanger, Mélanie Gagnon, Isabelle Fortin, Mélissa Morin, Pascal Dubord-Fournier, Danielle Coté, Stéphanie Larouche-Lapointe, Josée Huot			
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif 19-22 de l'école			
RESPECT, ENGAGEMENT, COOPÉRATION			
Objectifs:			
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer un environnement sain et sécuritaire dans notre établissement par des actions bienveillantes, constantes et cohérentes. ❖ Réduire la fréquence des manifestations de violence physique, verbale psychologique, sexuelle physiques ou virtuelles par les élèves et le personnel. 			
Nos principaux moyens :			
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prévention universelle (Annexe 1), Enseignement explicite des comportements attendus pour chacune des zones de l'école. Ex : Classe, Bibliothèque, Gymnase, Cour d'école, Corridor et escaliers, Service de garde, salle de bain, etc. ❖ Activités spécifiques : Gestion des émotions <i>Gang de choix</i> (6^e année), Résolution de conflits par techniques d'impact animées (Ens, TES) , Éducation à la sexualité (Psychologue et Éducatrice spécialisée) 			
Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte?			
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibilisation et mobilisation de tout le personnel de l'école. ❖ Mise en place du Comité Encadrement et Bienveillance. ❖ Interventions lors des événements de violence physique, de violence relationnelle, de violence verbale et d'intimidation. Consignation et appel à la maison. 			

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021				MOYENS SPÉCIFIQUES	
<p>Quels sont les moyens spécifiques pour la réalisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</p>	○	○	○	<p>Moyens actuels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ajout d'un volet Bienveillance au système d'Encadrement. ○ Lecture des règles de vie de l'agenda par l'enseignant en classe pour tous les élèves et signature des parents. ○ Enseignement explicite des comportements attendus. Rencontre par la direction et l'éducatrice spécialisée de chaque groupe en début d'année pour lancer le système d'encadrement. ○ Messages au besoin au multivoix. ○ Envoi courriel des règles de vie aux parents (maternelles, 1^e, 2^e) en début d'année. ○ Petite Guide de l'école Ste-Bernadette (incluant les règles de vie) à l'intention des suppléants et des spécialistes. ○ Système d'encadrement centralisé et géré par l'éducateur spécialisé de l'école, système parallèle à celui du service de garde. ○ Émission de billets d'avertissement billets blancs pour les événements dits mineurs et billets d'infractions pour les événements majeurs. ○ Envoi d'une lettre aux parents pour 3 billets d'infraction qui permet de les informer et demander de discuter avec leur enfant des gestes posés. ○ Respect des aires de jeux sur la cour. ○ Interventions spécifiques en individuelles et/ou petits groupes ou par l'éducatrice spécialisée, la psychoéducatrice, la psychologue ou l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire). ○ Plan stratégique de surveillance en vigueur en 2020-2021 ○ 2 enseignantes en surveillance active aux récréations sur chaque cour ○ Émulation 1fs/mois pour les comportements attendus 	○

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
1.	Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée (physique ou virtuelle), notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.	Pratiques en place	Annuellement	Compilation des statistiques de toutes les formes de violence 14-15/15-16/16-17.
2.	Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.	Pratiques en place		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>3. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.</p>	<p>Pratiques en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dénonciation de l'événement à la personne responsable de l'encadrement ou à l'enseignant afin de faire une enquête et intervenir rapidement. • Rassurer l'élève et le mettre en confiance. • Intégration de la direction à la gestion des événements. • Communication téléphonique avec les parents des victimes et des agresseurs. • Accompagnement et suivi des jeunes (L'agresseur et l'agressé) ayant vécu de la violence et de l'intimidation. • Formulaire de dénonciation d'informer et registre pour assurer un suivi détaillé des événements. 	<p>Au quotidien</p>	
	<p>À développer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outiller les parents afin qu'ils aident leurs enfants à différencier l'intimidation et le conflit. Sur demande ou encore lors d'appel de parents à l'école. 	<p>Toute l'année</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
4. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.	Déjà existantes	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la victime et de l'agresseur dès l'événement. • Outiller la victime au cas où il y aurait récurrence. • Intervenir de façon efficace auprès de l'agresseur (référer à des services). • Outiller les témoins à agir promptement lors d'événements d'intimidation ou de violence. • Retour régulier auprès de la victime afin d'assurer sa sécurité. Prévoir une date de suivi de l'événement. • Partenariat avec policiers, éducateurs et <i>Justice Alternative Saguenay</i>, au besoin. 	Aussitôt qu'un événement est porté à son attention et au besoin.	
5. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement en regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.	Déjà existantes	<ul style="list-style-type: none"> • De la réprimande à la suspension suivant la gradation des conséquences selon la gravité et le caractère répétitif des événements (voir annexe 3). 	Toute l'année	
6. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Déjà existants	<ul style="list-style-type: none"> • La personne responsable de l'encadrement évalue la gravité, le caractère répétitif et les impacts des événements. Tous les événements font l'objet d'une discussion entre la responsable de l'encadrement et la direction qui assurent le suivi aux parents de la victime et de l'agresseur et que les actes reprochés ont cessé. 	Toute l'année	



ANNEXE 1

Règles de conduite et mesures de sécurité pour l'élève

VALEURS	RÈGLES (COMPORTEMENTS ATTENDUS)	RAISONS (POURQUOI LE FAIRE)	CONSÉQUENCES POSITIVES POSSIBLES
Ici, je me respecte	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je porte un vêtement décent. ❖ Je prends soin de mon hygiène personnelle. ❖ J'apporte des collations saines. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Parce qu'il y a des tenues pour sortir en famille, pour faire du sport et d'autres pour aller à l'école. ❖ Pour avoir une image positive de moi! ❖ Pour être accepté des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sentiment de fierté. ❖ Félicitations. ❖ Privilèges accordés. ❖ Activités récompensées. ❖ Disciplines. ❖ Mots d'encouragement. ❖ Notes positives aux parents. ❖ Tableaux d'honneur.
Ici, je respecte les autres	<ul style="list-style-type: none"> ❖ J'accepte que les autres soient différents de moi. ❖ Je suis poli dans mes paroles et dans mes gestes. ❖ J'agis de manière à ne pas adopter, encourager ou accepter des comportements d'intimidation ou de violence autour de moi. ❖ J'adopte des comportements positifs. ❖ J'utilise le cyberespace en étant respectueux dans mes commentaires et dans ce que je diffuse. ❖ Je prends la bonne habitude de vouvoyer et de dire « Monsieur- Madame », aux adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Car tout le monde a le droit d'être bien à l'école. ❖ Pour vivre dans un climat agréable et favorable aux apprentissages. ❖ Pour avoir et maintenir une bonne relation avec les autres. ❖ Pour reconnaître que chaque personne a sa valeur, ses forces et ses limites. ❖ Être conscient qu'en utilisant les médias sociaux, je renonce à ma vie privée que ce que je dis ou diffuse ne peut être supprimé facilement. ❖ Pour apprendre à établir une relation respectueuse entre l'adulte et moi. 	<p>Émulation, distribution de billets pour tirage, Mention au tableau d'honneur</p>
Ici, je respecte mon environnement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je prends soin de mon matériel, celui des autres et celui de l'école. ❖ Je garde mon école propre, j'utilise les poubelles et les bacs. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour profiter d'un matériel en bon état plus longtemps. 	
Ici, j'agis de façon sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je circule calmement, en marchant, en tout temps. ❖ Je porte toujours des chaussures attachées et appropriées à l'activité. ❖ Je circule à droite dans les escaliers. ❖ Je respecte les limites de la cour de récréation. ❖ J'utilise le transport scolaire et le service de brigadier en respectant les règles établies. ❖ Je me rends immédiatement à la maison. ❖ Durant la récréation, je joue de façon sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour éviter les accidents. ❖ Pour me sentir bien et en sécurité. 	
Ici, j'agis de façon responsable	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je prends mon rang, calmement, lorsque la cloche sonne. ❖ Je fais mes travaux scolaires. ❖ Je suis actif dans mes apprentissages. ❖ J'apporte uniquement à l'école le matériel nécessaire à mon travail scolaire. ❖ J'arrive à l'heure et à l'endroit prévu. ❖ En cas de retard, je me présente au secrétariat. ❖ Je laisse à la maison mon matériel électronique et cellulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour apprendre et me donner toutes les chances de progresser. ❖ Pour être fier de moi. ❖ Pour bien accomplir mon travail. ❖ Pour développer de bonnes habitudes de travail. 	



École Sainte-Bernadette

Intimidation ou conflit?

Les 4 critères de l'intimidation	Intimidation	Conflit
1. Intention de faire du tort ou non	Rapport entre deux élèves ou l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Désaccord entre 2 ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Peut mener à des gestes de violence.
2. Inégalité des rapports de force	Désir de gagner, s'impose à l'autre par la force. Avantage sur celui qui est intimidé (par exemple : plus grand, plus vieux, plus populaire, plus nombreux).	Interaction et/ou argumentation plus ou moins vive pour amener l'autre à partager son point de vue. Personnes sur un pied d'égalité.
3. Sentiment de détresse	L'élève ciblé peut se sentir triste, impuissant, honteux, frustré et chercher à se retirer	Les 2 parties peuvent se sentir perdants et vivre de la colère, déception, tristesse, etc. Liberté pour chacun de donner sa version.
4. Répétition des actes	Les actes se répètent et durent dans le temps. La médiation <u>n'est pas</u> la première intervention à envisager. Intervention spécifique.	La situation peut se détériorer si le conflit n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.



École Sainte-Bernadette

Aide-mémoire pour l'adulte témoin (5 étapes)

1. Mettre fin au comportement (devant les autres élèves)	1. « Nicolas, ce comportement n'est pas accepté à l'école et je te demande d'arrêter ».
2. Nommer le comportement :	2. Ce que tu viens de dire c'est de la discrimination ou de la violence verbale ».
3. Orienter les comportements attendus :	3. Ici, à l'école, on se respecte et je m'attends à ce que tu respectes tout le monde ».
4. Faire une vérification auprès de <u>l'élève ciblé</u> : (en individuel)	4. « Est-ce que c'est la première fois que ça arrive? Est-ce que ça arrive ailleurs ou avec d'autres personnes? En as-tu déjà parlé? »
5. Transmettre l'information pour s'assurer qu'il y aura un <u>suivi</u> .	5. Déclarer la situation selon les modalités établies dans l'école et rester attentif pendant les prochaines semaines.



Mesures d'aides et conséquences éducatives

• Rencontres individuelles avec l'élève	• Réflexion verbale ou écrite
• Avertissement verbal ou écrit	• Retenues lors d'une journée de planification
• Communications avec les parents (par l'agenda ou équipe école)	• Suspension à l'interne ou externe (maximum de 3 jours)
• Temps d'arrêt	• Demander à l'élève de téléphoner ses parents pour expliquer son geste
• Retrait (en classe ou au local d'encadrement)	• Travail personnel de recherche
• Rencontre de médiation	• Retrait d'une activité privilégiée
• Lettre d'excuses	• Confiscation de tout objet dangereux ou illégal
• Gestes de réparation	• Expulsion
• Retrait de récréation	• Fiche de suivi ou contrat d'engagement
• Rencontre avec un intervenant	• Remboursement ou remplacement de matériels
• Rencontre de concertation en plan d'intervention	• Perte de privilèges
• Rencontre avec la direction	• Temps perdu temps repris

Démarche d'intervention sur l'intimidation et la violence

Manquements majeurs

✓ Agression physique	✓ Refus d'obéir qui a un impact sur sa sécurité ou celle des autres
✓ Agression verbale	✓ Taxage
✓ Attitudes, propos ou écrits méprisants, humiliants	✓ Vol
✓ Intimidation, cyber intimidation, discrimination	Utilisation du cyber-espace de manière inappropriée
✓ Fugue	Manque de respect des consignes lors des enseignements à distance
✓ Atteinte aux biens des personnes	

Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte du protocole d'intervention et également de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la victime, pouvant aller jusqu'à l'expulsion. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.

Je m'engage

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____ 20 ____